



## AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉGIN RÔLE TRIENNAL 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Bégin pour les années 2027, 2028 et 2029, est déposé au bureau de Mireille Bergeron, greffière-trésorière, sis au 126, rue Brassard Bégin (Québec) G0V 1B0, en date du 10 septembre 2026 ;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2027 ;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) être déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay, sise au 3110, boulevard Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ À BÉGIN, CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2026.**

---

Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Bégin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut entre 8 h et 16 h le 14 septembre 2026 en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, tel que prescrit au règlement 21-362.

  
Mireille Bergeron

Greffière-trésorière et directrice générale